

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.145

L'An deux Mille Sept, le 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. BUJARD représenté par M. COASSIN
Mme DURAND représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme TURPIN représentée par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND,

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **ACQUISITION DE PARCELLE SITUÉE DANS L'EMPRISE
DE LA RUE DES PINSONS**

RAPPORTEUR : M. BOISNARD

VOTE : UNANIMITE

En janvier 2007, la Ville de ROYAN a procédé à des travaux de sécurisation du carrefour rue des Pinsons à l'intersection avec la rue des Cailles.

Or dans le cadre de cet aménagement, l'assiette de la voie a été modifiée : Le Cabinet LANOUE a établi un plan de division faisant apparaître la nouvelle emprise cadastrée BI 782 d'une superficie de 19 m² pour laquelle Monsieur BOURGEOIS, propriétaire du terrain, a signé une promesse de cession pour la somme de 209 ,00 €TTC soit 11,00 €le m².

Sachant qu'il est nécessaire de régulariser cet état de fait, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser la transaction visant à procéder à l'acquisition par la Ville de ROYAN de la parcelle BI 782 situé dans l'emprise de la voie dénommée rue des Pinsons.
- De désigner Maître RAGEY, Notaire à ROYAN, pour l'établissement de l'acte authentique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de régulariser cette situation de ce délaissé de voirie,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- De procéder à la régularisation par l'acquisition de la parcelle BI 782 appartenant à Monsieur BOURGEOIS Gérard d'une superficie de 19 m² pour la somme de 209,00 €TTC en vue de l'incorporer dans le domaine public communal,
- De désigner Maître RAGEY, Notaire à ROYAN pour établir l'acte authentique,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces relatives à l'acquisition de la parcelle BI 782,
- D'imputer la dépense au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT